

Une seconde communication du Directeur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, parvenue plus tard le 29 octobre, complète cette information

“Mesdames, Messieurs,

En complément de mon précédent message de ce jour, et au regard des questions posées aux services, je vous apporte les précisions suivantes concernant les activités du champ des ACM qui se déroulent durant cette période de vacances scolaires :

les sessions de formations préparant à la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueils collectifs de mineurs qui sont en cours et qui doivent prendre fin à compter du 30 octobre peuvent aller à leur terme. Dans la mesure du possible, il conviendra de privilégier la formation à distance. En cas d'impossibilité de mettre en place cette fin de formation à distance, la formation en présentiel pourra être maintenue dans le strict respect des gestes barrières.

de la même manière, les accueils extrascolaires ou de jeunes en cours pendant cette période de vacances de la Toussaint peuvent se tenir jusqu'à demain.

Je vous remercie de diffuser cette information au sein de vos réseaux.

JEAN-BENOIT DUJOL

*Délégué interministériel à la jeunesse,
Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative”*